

Arguments pour la lutte sociale n° 22

du 22 novembre 2015

Contre Daesh, notre guerre à nous, ce n'est pas l'état d'urgence, c'est la lutte des classes

L'horreur.

129 morts et 352 blessés, choc, deuil et angoisse à grande échelle.

Attaquées en tant que tels, la jeunesse du Bataclan et la population cosmopolite des 10^e et 11^e arrondissements (21 nationalités différentes parmi les victimes), et celle de Saint-Denis, où les spectateurs du match ont échappé au pire, et où, dans la nuit de mardi et la matinée du mercredi, se déroulaient des scènes de guerre.

Une semaine plus tard, c'est Bruxelles dont les rues sont vidées et parcourues par l'armée, au motif d'une attaque imminente similaire à celle de Paris.

Daesh : fasciste.

Daesh est une organisation qui se veut l'ennemi de tous les peuples, à commencer par les Arabes et les Kurdes, puisque son programme consiste dans leur suppression, au nom d'un millénarisme religieux apocalyptique qui commence par uniformiser les hommes d'un côté, les femmes traitées en objets sous emballage cachées sous un drapeau religieux contre-révolutionnaire, de l'autre.

Ce programme est de nature fasciste par son caractère de destruction de toute organisation sociale, ouvrière, démocratique, féminine, ou simplement indépendante, et de terreur de masse, comme le sont le recrutement - lumpens et petits bourgeois énervés - l'encadrement - couches militaires issues de la décomposition des États irakien puis syrien - et le financement - rente pétrolière capitaliste - de Daesh.

La caractérisation de Daesh comme fasciste ne signifie naturellement pas que avons affaire à un phénomène identique au fascisme des années 1930 et n'implique en rien, sauf pour des cerveaux schématiques, qu'il faille soutenir peu ou prou notre propre impérialisme. Cette caractérisation est une clarification nécessaire : il n'y a rien, dans Daesh , ni de près ni de loin, qui s'apparente à une résistance nationale, anti-impérialiste ou sociale. Ses crimes en France ne « répondent » pas, fut-ce de façon oh combien inappropriée, aux crimes de l'impérialisme français ou de tout autre, au colonialisme ou à tel ou tel bombardement.

L'activisme de l'impérialisme français en Syrie est celui d'une ancienne puissance tutélaire, initialement complice du régime Assad, qui s'est largement faite déloger par des requins plus gros qu'elle. Les attaques du 13 novembre ne sont pas une « riposte » à ses gesticulations, mais s'inscrivent dans une fuite en avant de Daesh, en butte sur le terrain de son « État » à la résistance populaire - avec l'explosion de colère de la ville syrienne de Manjib contre ces oppresseurs, le 12 novembre, et la reprise du Djebel Sindjar par les forces kurdes aidées de milices yézidis, dont des milices féminines ayant pour mot d'ordre : « *Ils nous violent, on les tue* ».

N'ayant jamais eu d'autre programme et fonction que l'écrasement des vagues révolutionnaires et démocratiques nées dans l'année 2011 dans les pays arabes, Daesh prétendait consolider un bastion territorial pour son « califat » mais celui-ci n'est ni stabilisé, ni stabilisable. Les attentats de Paris s'inscrivent dans un virage stratégique de sa part, avec l'attentat contre un avion russe en Égypte et les attentats de Beyrouth. Rien, strictement rien, d'« anti-impérialiste » dans ces crimes, pas plus que dans les fusillades et tortures de masse de Bachar el Assad : ils s'ajoutent aux crimes impérialistes, ils vont avec eux, sont fondamentalement de la même nature. Refuser de caractériser Daesh et une grande partie des courants islamistes comme fascistes, c'est de l'opportunisme envers des secteurs du capital rentier liés à l'impérialisme.

La détestation profonde de Daesh est en elle-même parfaitement saine. « Non à la barbarie » est un mot d'ordre sain, élémentaire, sans doute pas suffisant, mais nécessaire. Bien entendu, ce rejet légitime et massif peut être manipulé par l'impérialisme et par les racistes, mais on ne peut combattre ces derniers que sur la base de ce rejet populaire, commun aux peuples français, européens, syrien, kurde ...

Nous ne dirons donc pas que nous ne voulons pas de guerre, mais que la vraie guerre des peuples contre Daesh ne saurait passer par l'union nationale et l'état d'urgence !

État d'urgence, premier jour : le curieux test de Pontivy.

D'ailleurs, déjà, les faits le montrent : Hollande, Valls, Sarkozy, Mme Le Pen, Gattaz, ne combattent pas Daesh quand ils proclament l'état d'urgence et l'union nationale. Reprenons les faits.

Dans la nuit du 13 au 14, François Hollande décrétait l'état d'urgence, en vertu d'une loi coloniale de 1955 qui visait l'Algérie, et dans un lapsus intéressant appelait « fermeture des frontières » le rétablissement des contrôles aux frontières.

Dans la journée du samedi 14, l'état d'urgence se traduisait, à la discrétion des préfets, par l'interdiction de la plupart des rassemblements appelés spontanément ou par des municipalités et des partis, dont le PS, en hommage aux victimes. Il y eut pourtant une exception troublante.

A Pontivy, petite ville au centre de la Bretagne, un groupe ethno-identitaire « breton », Adsav, a réussi le type de provocation que les agités du bocal de « Riposte laïque » avaient tenté à Varennes-sur-Allier, grâce à Daesh et au préfet du Morbihan qui, au motif allégué après coup que les participants au rassemblement d'extrême droite étaient déjà sur place le samedi matin, a décidé de le permettre, dans le cadre, donc, du dit « état d'urgence ». La suite est ainsi décrite par une commerçante de Pontivy :

«Un monsieur d'origine maghrébine a été pris par le col. Six personnes l'ont mis à terre. C'était un défoncement sur lui. C'était déchirant, on ne pouvait pas lui porter assistance. Plus loin c'était exactement pareil. C'était de la violence et de la haine. On voyait qu'on était cerné dans la rue principale. Tous les magasins se sont fermés au fur et à mesure. On avait l'impression qu'on était en état de siège. C'était terrible, terrible... C'est une haine, une haine... Il y avait des jeunes mais aussi des quadragénaires. Ils disaient à la police et à la gendarmerie, « on va les tuer, ils n'ont rien à faire ici. »

Les envahisseurs, c'était cette petite horde de 150 nazillons « bretons ». Aucune interpellation ... « état d'urgence » !

L'affaire de Pontivy pourrait n'avoir pas fini de faire des vagues.

État d'urgence : le président annonce un vaste programme ...

Lundi 15 novembre, François Hollande intervient devant le parlement réuni, une intervention permise par les évolutions apportées par Sarkozy à la constitution de la V^e République.

Outre le décorum de l'exercice, et notamment la « Marseillaise » en fin de discours, il y proclame que « *La France est en guerre* » et annonce une loi prolongeant l'état d'urgence pour 3 mois, et, surtout, il dessine la perspective d'une modification constitutionnelle.

Selon lui : l'article 16 de la constitution de 1958 accordant les pleins pouvoirs, sauf celui de dissolution de l'assemblée suspendu pendant son application, au président, en cas de menace touchant l'État ou le territoire en tant que tels ; la loi de 1955 sur l'état d'urgence, mise au point à l'encontre du peuple algérien, utilisée depuis le 13 novembre ; et l'article 36 de la constitution permettant la promulgation d'un « *état de siège* » en conseil des ministres, qui nécessite un accord de l'Assemblée nationale au-delà de 12 jours, ne suffisent pas. Il faudrait que l'état d'urgence et l'état de siège figurent dans la constitution, qu'il faudrait adapter au terrorisme de type Daesh.

Entre parenthèses, il faut dire un mot de la petite phrase qui a suscité pas mal de commentaires : le « *pacte de sécurité* » passe devant le « *pacte de stabilité* ». N'y voyons et ne feignons d'y voir aucune promesse sociale ! Les contraintes budgétaires peuvent être dépassées par les dépenses militaires et policières, tandis que les dépenses de santé et d'éducation continueront à souffrir, des unes et des autres.

Modifier la constitution. S'agit-il d'une improvisation ? Ou plutôt de la saisie d'une opportunité, fournie par Daesh, pour donner l'objectif d'un renforcement autoritaire de la constitution bonapartiste de 1958, mise en place à la faveur d'une guerre coloniale ?

Tout ce qui suit, à savoir les modalités concrètes de « l'état d'urgence », doit être situé dans ce cadre politique et rapporté à cet enjeu : les crimes de masse du 13 novembre 2015 ont amorcé une sorte de petit coup d'État poussant à l'acceptation d'un ordre policier et d'une constitution bonapartiste aggravée.

Cela dit, il y a loin de la coupe aux lèvres : la masse de la population rejette viscéralement Daesh, mais entend continuer tout aussi viscéralement à vivre, à lutter, à résister aux attaques anti-sociales.

État d'urgence, troisième acte : le contenu de la loi « bleu horizon ».

Le Syndicat de la Magistrature critique l' « état d'urgence » tel qu'appliqué depuis le 14 novembre en ces termes :

« *L'état d'urgence modifie dangereusement la nature et l'étendue des pouvoirs de police des autorités administratives. Des interdictions et des restrictions aux libertés individuelles et collectives habituellement encadrées, examinées et justifiées une à une deviennent possibles par principe, sans autre motivation que celle, générale, de l'état d'urgence. Des perquisitions peuvent être ordonnées par l'autorité préfectorale, sans établir de lien avec une infraction pénale et sans contrôle de l'autorité judiciaire, qui en*

sera seulement informée. Il en va de même des assignations à résidence décidées dans ce cadre flou du risque de trouble à l'ordre public. Quant au contrôle du juge administratif, il est réduit à peau de chagrin. »

D'ores et déjà, toute manifestation peut être interdite au gré du préfet, qui n'a d'autre motif à fournir que l' « état d'urgence ». Et ceci a été appliqué à une manifestation de défense des migrants ce 22 novembre, et le sera semble-t-il aux manifestations dirigées sur la « COP 21 » ...

La Ligue des Droits de l'Homme décrit ainsi la loi prolongeant le dit « état d'urgence » tout en lui apportant plusieurs modifications, pour 3 mois (pour l'instant ...) :

« Pendant trois mois, pour les motifs les plus divers et sans contrôle préalable de la justice, soixante-six millions de personnes pourront :

- voir la police entrer chez elles de jour et de nuit afin de perquisitionner leur lieu de travail ou leur domicile et prendre une copie du contenu de leur ordinateur ou de leur téléphone mobile. Pour cela, il suffit qu'il existe des raisons sérieuses de penser que ce lieu est fréquenté par une personne dont le comportement constitue « une menace pour la sécurité et l'ordre public » ;

- être assignées à résidence si leur comportement constitue « une menace pour la sécurité et l'ordre public » et se voir interdire d'être en contact avec d'autres personnes présentant la même menace.

Le vague des motifs qui pourront être invoqués, qui dépassent de beaucoup la prévention et la répression d'actes de terrorisme, permet à tout gouvernement de s'en prendre au mouvement social dans son ensemble.

Les associations seront aussi responsables des actes de leurs membres puisqu'elles pourront être dissoutes en raison de leur comportement ».

On notera d'ailleurs le remplacement, dans la nouvelle loi sur l' « état d'urgence », du terme « agissement » par le terme « comportement » pour désigner ce qui peut rendre un individu suspect aux yeux de l'appareil d'État.

On ajoutera au tableau déjà ample des mesures prises la possibilité pour les policiers de porter leurs armes hors de leurs heures de service et la déchéance de nationalité pour les binationaux (par naissance ou par naturalisation) condamnés pour terrorisme.

La première de ces mesures est potentiellement meurtrière : le risque de « bavures », de vols d'armes, d'initiatives « incontrôlées », est considérable.

La seconde est ridicule en tant que dissuasion pour kamikazes et autres, mais extrêmement grave au regard des fondements même du droit civil et politique : elle instaure une discrimination entre certains citoyens et tous les autres. Le Conseil constitutionnel, consulté le 20 novembre, a déclaré que « *la différence de traitement instituée dans le but de la lutte contre le terrorisme ne viole pas le principe d'égalité* ». Pour le Conseil constitutionnel de la V^e République, l'inégalité des citoyens devant la loi ne viole pas le principe d'égalité !

État d'urgence, troisième acte, suite : le soutien des forces politiques à la loi « bleu horizon ».

Cette loi scélérate a été votée par la totalité des groupes politiques de l'Assemblée nationale le mercredi 18 novembre.

Le Front National la soutient comme un pas insuffisant dans sa direction et Mme Le Pen a indiqué qu'elle accepterait le cas échéant d'être premier ministre de François Hollande. Dans le même temps, les groupes d'extrême droite qui gravitent autour et dans le FN multiplient partout les provocations et agressions racistes : Daesh leur a donné le signal, l'état d'urgence les galvanise.

« Les Républicains » offrent un curieux spectacle. Ils ont tous voté, à l'Assemblée comme au Sénat, la loi sur l'état d'urgence, tout en demandant pour certains d'entre eux des mesures massives de répression telle que l'enfermement dans des camps de concentration (ils n'ont certes pas employé ce terme : si on était avant 1940, ils l'auraient employé) de tous les « terroristes potentiels » qui seraient, nous disent certains, au nombre de 4000 et habiteraient nos banlieues. Très majoritairement, ils se félicitent bruyamment du tournant apparent vers la Sainte Alliance avec Poutine. Mais, sur ordre de Sarkozy, ils ont fait du tapage lors de la séance de questions au gouvernement à l'Assemblée le mardi 17, tapage et agitation qui ont, semble-t-il, provoqué des remontées hostiles de leur « base ». L'adoption rapide de la politique qu'il préconisait en matière de « sécurité » place Sarkozy en position délicate : il craint que Hollande dans le processus annoncé de renforcement autoritaire du régime, ne soit finalement réélu tandis que le FN lui taillera des croupières, à lui.

Cette crise des « Républicains » est une donnée importante de la situation politique, traduite dans le langage journalistique par la formule « l'union nationale ne marche pas ». Le principal parti de la V^e République souhaite et veut participer à l'union nationale, mais son plan de retour au pouvoir en 2017, grâce à Hollande et Valls, serait contrarié si toutes les mesures réactionnaires qu'il voulait prendre sont par anticipation, tout de suite.

De ce point de vue, nul doute que le forcing soi-disant « sécuritaire » va rimer avec poursuite et aggravation de la destruction du Code du Travail, avec la réforme territoriale, avec les attaques contre les services publics, l'école et la Sécurité sociale.

Le PS a été aligné, mais pourtant la résistance la plus significative est venue du vote Contre de 3 de ses députés, Pouria Amirshahi, Barbara Romagnan et Gérard Sébaoun, et l'abstention de Fanélie Carrey-Conte, et de 3 députés EELV (leur parti et leur groupe ayant appelé à voter Pour), Noël Mamère, Isabelle Attard (démissionnaire d'EELV), Sergio Coronado.

On ne saurait en dire autant du Front de Gauche. Tous les députés PCF et apparentés ont voté Pour. Les deux députés membres de Ensemble!, François Assensi et Jacqueline Fraysse, ont voté Pour, en contradiction avec la position prise par Ensemble!. Le PG, qui n'a pas de parlementaires, se déclare hostile à l'état d'urgence mais son leader J-L. Mélenchon a déclaré en début de semaine : « *A cette heure, toute querelle s'interrompt. Je forme le vœu que les responsables gouvernementaux aient tous les moyens d'agir comme ils le souhaitent. (...) Il faut suivre les consignes que donnent les autorités sans discutailler.* » J-L. Mélenchon répète la palinodie estivale au sujet de la Grèce : d'abord « *Bravo Hollande* » puis opposition théorique à l'accord imposé à la Grèce grâce à Tsipras ... Au Sénat vendredi, le groupe PCF et apparenté a exprimé 8 Pour et 11 abstentions, dont Pierre Laurent. Entre-temps les protestations de militants et de sections n'avaient pas cessé.

Aspect collatéral des récents événements, par conséquent : il convient de prendre note de la mort politique du Front de Gauche. Il n'était plus ni une perspective, ni un levier, mais ce n'était pas la peine de disséquer sur son état, mais là, il convient,

sobrement, de noter sa mort, et donc le caractère superflu ou frauduleux de toute référence à celui-ci.

Mais dans le pays réel ?

Dans le pays réel, on vomit Daesh, on affirme vouloir vivre et lutter comme avant, et on se méfie de plus en plus de l'état d'urgence. D'une façon ou d'une autre, la lutte des classes directe va chercher à réoccuper le devant de la scène, et plus elle aura été comprimée, plus fort cela s'exprimera.

Dans la nuit du vendredi 20 au samedi 21 un cran a été franchi, avec l'instauration du « couvre-feu » sur le quartier des Champs-Plaisants, à Sens, au motif de la découverte de caches d'armes. Sur décision du préfet, 7000 personnes sont interdites de sortir de chez elles entre 22 heures et 7 heures du matin, au risque de deux mois de prison et/ou d'une amende comprise entre 750 et 30 000 euros.

Dans un premier temps, l'éventualité d'un risque d'attaque de type militaire peut être ressentie comme justifiant une telle mesure, sauf que la population n'est pas véritablement défendue, mais juste séquestrée : punie. Si de tels épisodes se répètent, le rejet de l'état d'urgence va s'ajouter au rejet de Daesh. Il est du devoir des militants qui s'efforcent de défendre leur classe de combiner ces deux rejets, de les renforcer l'un par l'autre.

Des élections professionnelles ont eu lieu en fin de semaine, à La Poste et à la SNCF. Dans les deux cas, la direction, le patronat, le gouvernement, espéraient ouvertement voir les « syndicats coopératifs », ceux qui signent le PPCR, vont à la « conférence sociale », pratiquant le « dialogue social », prendre la majorité et ils escomptaient ouvertement que l'atmosphère créée par Daesh et par l'état d'urgence y contribuerait. Dans les deux cas ils auront été déçus : les totaux CGT et SUD notamment, se tassent légèrement mais restent majoritaires, la participation diminuant.

Les salariés résistent, font plus ou moins le gros dos, et saisiront les occasions de ressortir de la camisole dans laquelle on essaie de les enfermer. Expliquer le caractère fasciste de Daesh, bien loin de faire le jeu de l'état d'urgence, ne peut que favoriser ce mouvement.

Dans ce contexte, le texte adopté par le Comité Confédéral National de la CGT les 17 et 18 novembre comporte des passages significatifs, à l'origine d'une campagne anti-CGT, menée y compris par l'extrême droite, l'accusant d'être pénétrée par ... Daesh !

« *Elle [la CGT] refuse que les salariés et la population française, à travers des modifications de la constitution, soient placés de fait dans un état d'urgence permanent.* »

Elle refuse que l'expression revendicative et le mouvement social soient muselés. »

Et plus loin dans le même texte :

« *Pas plus qu'il n'y a de trêve dans les attaques contre le monde du travail, il n'y aura de trêve dans l'action syndicale pour le progrès social.* »

Notamment, le 2 décembre où la CGT appelle à une journée nationale d'action organisée en territoire, ayant pour thème « NON à la violence sociale, OUI à l'efficacité économique, sociale et environnementale ».

La formule d'appel à une journée le 2 décembre est pour le moins vague et peu susceptible d'intéresser les travailleurs, mais ceux-ci savent quelles sont leurs

revendications, qu'est-ce qu'ils refusent et ils le diront, un peu plus tôt ou un peu plus tard.

L'état d'urgence et le renforcement de la constitution autoritaire ne servent à rien contre Daesh. La lutte des classes en France, du côté des exploités, se mène et se mènera à la fois contre Daesh et contre l'état d'urgence, ces deux facettes d'une même médaille.

* * *

Nous reviendrons la semaine prochaine sur le corollaire international de l'état d'urgence en politique intérieure : la Sainte Alliance avec Poutine, el Assad et Obama, qui n'est pas dirigée contre Daesh mais contre les peuples.

Aider à faire connaître notre bulletin :

- Partagez en favori notre site: <https://aplutsoc.wordpress.com/>
- Utilisez la fonction **Suivre** offerte par Wordpress (bouton en bas à droite de l'écran)
- Utilisez la fonction **RSS** accessible dans la colonne de droite du site
- Faites tourner notre bulletin en PDF dans votre entourage
- **Envoyez nous critiques et contributions auxquelles nous donnerons suite dans la mesure de nos ressources disponibles.**